

doute à l'origine de relations politiques plus étroites avec les nouveaux partenaires du Canada.

Ensuite, même si la conclusion de l'Uruguay Round a considérablement affaibli le spectre des forteresses économiques, la prolifération des accords bilatéraux demeure encore une caractéristique fondamentale de la dynamique des négociations commerciales au niveau global. Bien ciblés, de tels accords permettraient au Canada de freiner éventuellement le déclin de sa part relative du commerce international.

La mise en œuvre sans discernement de cette approche peut toutefois miner les bases du système de l'OMC. Il faut se demander si la recherche de gains économiques à court terme ne joue pas dans le cas présent contre les intérêts du Canada qui reposeront encore longtemps sur un système multilatéral commercial fort et le plus inclusif possible. Par ailleurs, si l'option minilatérale est adoptée, la multiplication des accords de libre-échange et, partant, des grilles tarifaires, aura pour effet de compliquer la tâche des entreprises canadiennes œuvrant sur la scène internationale.

### **3.3 L'option politique d'insertion régionale**

L'option politique suppose un assouplissement des positions de négociation dans les secteurs jugés controversés tels le travail et l'environnement. Sans renier la nécessité de promouvoir le multilatéralisme, elle subordonne les impératifs de négociation de la première option au profit d'une position davantage centrée sur les besoins et les préoccupations des pays latino-américains. Même si le Canada appartient d'abord et avant tout au bloc nord-américain, il s'agit pour le gouvernement de démontrer une plus grande sensibilité aux particularités du contexte régional.